



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
8 juillet 2016
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2016
6-9 septembre 2016, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Royaume
du Maroc (2017-2021)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales.....	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Suivi et évaluation.....	10
Annexe	
Cadre des résultats et d'allocation des ressources pour le Royaume du Maroc (2017-2021).....	12



I. Considérations générales

1. Le Maroc est un pays à revenu intermédiaire comptant une population de 33,8 millions d'habitants.¹ Situé à l'extrême ouest du continent africain, il jouit de liens culturels et économiques étroits avec les pays méditerranéens et occupe une position unique en tant que plate tournante entre l'Union européenne et l'Afrique du Nord et de l'Ouest. Le Maroc joue un rôle crucial dans la lutte contre le terrorisme et la migration illégale dans la région. Ces dernières années, le pays a réussi à combiner habilement stabilité politique, croissance économique soutenue et progrès du développement humain, grâce à des investissements publics et à des réformes institutionnelles venant en temps utile.

2. Le Maroc a fait des progrès louables sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Selon le Haut-Commissariat au Plan (HCP), il a atteint plus de 90 % des cibles du Millénaire à l'horizon 2015, bien que des efforts supplémentaires soient nécessaires au niveau des politiques spécifiques et des investissements ciblés pour réaliser pleinement la parité hommes-femmes et réduire la mortalité maternelle.² En 2014, l'indice de développement était de 0,628, en hausse par rapport à 0,396 en 1980. Le Maroc demeure pleinement attaché à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en tant que l'un des premiers pays de la région arabe à s'être porté volontaire pour participer aux examens nationaux à la session de 2016 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.³

3. La transition démocratique, entreprise par le pays à la fin des années 90, s'est achevée par des amendements constitutionnels à grande échelle en 2011. La nouvelle Constitution qui a mis en branle un vaste éventail de réformes visant à promouvoir la diversité culturelle, linguistique et ethnique, reconnaît la primauté des traités internationaux sur la législation interne, renforce les droits civils, prône la séparation des pouvoirs et reconnaît l'égalité des sexes en consacrant la parité.⁴ Parmi d'autres changements importants, citons la lutte contre la corruption, l'indépendance du système judiciaire et un Parlement fort. Une régionalisation avancée a également été introduite en tant que pierre angulaire des réformes de grande envergure entreprises au Maroc, sur le plan de la gouvernance territoriale, afin de promouvoir des niveaux plus élevés de démocratie locale, tout en modernisant les structures de l'État.⁵

4. Cinq ans après la révision de la nouvelle Constitution, le Maroc a signé et ratifié la plupart des conventions des Nations Unies⁶ et a pris des mesures initiales dans le sens d'une régionalisation avancée. En 2015, des élections des conseils municipaux et régionaux se sont tenues pour la première fois au suffrage universel. Des lois organiques récemment approuvées et la loi de finances de 2016 ont redéfini le paysage régional,⁷ dotant les régions de davantage de pouvoirs de décentralisation des pouvoirs et de transferts fiscaux. Singulièrement, ce processus place les régions

¹ Recensement de 2014.

² Haut-Commissariat au Plan, 2015.

³ <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf/inputs>.

⁴ Bilan commun de pays, 2015.

⁵ PNUAD 2017-2021.

⁶ http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=117&Lang=FR.

⁷ Le Maroc compte aujourd'hui 12 régions et 1 503 municipalités.

au centre d'un développement intégré, en leur donnant le potentiel de relier et d'intégrer les politiques publiques, les législations et les institutions au niveau territorial, et de jouer un rôle de catalyseur dans la réduction des inégalités.

5. Dans le même temps, alors que des progrès ont été réalisés grâce à la création d'institutions spécialisées, la rédaction de lois pertinentes et la formulation de stratégies nationales, la réforme constitutionnelle est loin d'avoir pleinement abouti⁸ et doit être accélérée. Par exemple, en 2015, l'indice de perception de la corruption publié par Transparency International a classé le Maroc au 88^e rang parmi 168 pays, mettant en évidence une série de questions institutionnelles que la réforme constitutionnelle avait eu l'intention d'aborder dès le départ. De même, malgré l'adoption du Programme pour l'égalité, en juin 2013, la participation des femmes aux organes politiques reste limitée, avec seulement 12 % des sièges attribués à la Chambre des Conseillers en 2015. Bien que des quotas augmentent la représentation féminine, ils ne sont pas obligatoires et ne figurent pas en tant que dispositions judiciaires obligatoires dans la loi électorale et la Charte communale.

6. Le chômage est une préoccupation majeure pour le Maroc. Selon le HCP, le nombre de chômeurs au sein de la main-d'œuvre a augmenté de 5,8 % entre 2014 et 2015, le taux de chômage dans les zones urbaines étant passé de 14,5 à 15,1 % et dans les zones rurales de 4,1 à 4,3 %. Le chômage est problématique chez les femmes (10,4 %), chez les jeunes diplômés [20 % (femmes : 26 % ; hommes : 16,5 %)], et chez les personnes vivant à la campagne (39,3 %),⁹ renforçant ainsi les inégalités régionales et entre les sexes.

7. Le Gouvernement est résolu à faire face aux inégalités, et a investi 3 milliards de dollars des États-Unis au cours des 10 dernières années dans un programme national ambitieux de réduction de la pauvreté ciblant 10 millions de bénéficiaires, dont 50 % sont issus de zones rurales. Le programme a apporté des contributions visant à combler les écarts dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'infrastructure sociale et de la création de revenus.¹⁰ Malgré ces efforts, les personnes qui vivent dans les régions géographiquement isolées – telles que les oasis, les montagnes et les zones arides – restent largement privées d'accès à des services de base de qualité.¹¹

8. Le Maroc est soumis à de fortes pressions sur ses ressources naturelles. Il est vulnérable au changement climatique et est tributaire des importations d'énergie. Les écosystèmes forestiers demeurent fragiles, le capital en eau connaît une baisse considérable et une forte pénurie en eau est prévue d'ici à 2020.¹² Le coût de la dégradation de l'environnement du pays est estimé à 4 % du produit intérieur brut. La biodiversité est menacée, avec 2,5 % de la faune et 23 % de la flore inventoriées menacées d'extinction. Le changement climatique est déjà en cours au Maroc; la température moyenne annuelle a augmenté de 1,8 degré et les précipitations ont

⁸ Bilan commun de pays, 2015.

⁹ HCP, 2014.

¹⁰ Initiative nationale pour le développement humain, 2015.

¹¹ La pauvreté, l'analphabétisme et les taux de mortalité infantile dans les oasis sont respectivement de 14,1 %, 49 % et 40 pour 1 000 naissances vivantes par rapport aux taux nationaux de 9,5 %, 42 % et 30,5 pour 1 000 naissances vivantes (Agence nationale pour le développement des oasis et de l'arganier, 2015; Ministère de la santé, 2011).

¹² Troisième communication nationale, 2015.

baissé de 30 %.¹³ Le pays importe près de 90 % de son énergie et achète à un prix élevé son pétrole brut importé, ses produits pétroliers, son charbon et son électricité.

9. Face à cette situation, le Maroc s'est lancé dans un programme de développement durable ambitieux et a entrepris un vaste éventail de réformes qui sont actuellement en cours. Les plus importantes sont la Charte nationale de l'environnement et du développement durable, la Stratégie nationale de développement durable 2015-2030 et les engagements en faveur des contributions prévues déterminées au niveau national aux termes desquels le Maroc s'est engagé à réduire de 32 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. L'intégration des principes de développement durable dans plusieurs politiques sectorielles – notamment le secteur industriel – reste un défi, tandis que le potentiel de création d'emplois grâce à l'économie verte doit être davantage mis à profit.¹⁴

10. Le Maroc attache une grande importance à la coopération Sud-Sud, qui a été mobilisée en tant que modalité préférée du pays avec le continent africain pour le transfert de technologies et de connaissances et pour créer des partenariats public-privé dans plusieurs secteurs. Il continue à jouer un rôle de premier plan dans la coopération triangulaire et Sud-Sud, en particulier en prêtant appui à des questions émergentes telles que le Programme 2030.

11. L'évaluation des résultats des activités de développement de 2015 (ADR) a mis en évidence les contributions majeures du PNUD en faveur du développement du Maroc au cours de la période 2007-2015 et à l'avenir, ainsi que les enseignements tirés des interventions du PNUD.

12. Le PNUD est reconnu pour son rôle de pionnier et ses contributions à la décentralisation, à l'ancrage territorial de la gouvernance démocratique et au développement durable, un accent particulier étant mis sur l'introduction de concepts et outils novateurs. Par exemple, l'engagement du PNUD à l'égard des principales institutions¹⁵ a permis d'établir un rapport détaillé sur les engagements internationaux du Maroc, associant OMD, environnement et indicateurs des droits de l'homme. L'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre et un certain nombre d'évaluations sur la vulnérabilité et les mesures d'atténuation – adaptation, soutenues par le PNUD, ont accompagné le plan d'action sur le climat, faisant du Maroc le deuxième pays africain à avoir présenté ses cibles dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Avec l'appui du PNUD, le Maroc a adopté des normes et règles d'efficacité énergétique dans le secteur de la construction, exigeant que les immeubles résidentiels et commerciaux satisfassent à un minimum d'exigences en matière de performance énergétique. Le PNUD a facilité la création d'accords de partenariat entre le Gouvernement et le secteur privé dans le domaine des polluants organiques persistants, qui ont donné lieu à la décontamination et l'élimination de plus de 1 700 dispositifs et de 1 060 tonnes de déchets.

13. Les enseignements tirés du cycle précédent, intégrés dans la conception du programme proposé, comprennent la nécessité de renforcer les stratégies de sortie et d'expansion du programme, afin d'appuyer l'institutionnalisation de la culture de la

¹³ Ibid.

¹⁴ Évaluation des résultats des activités de développement (ADR), 2015.

¹⁵ HCP, Délégation interministérielle des droits de l'homme, Observatoire national des droits de l'homme.

gestion axée sur les résultats auprès des partenaires et d'étudier les nouvelles possibilités de partenariat et de financement, en particulier avec le secteur privé, la coopération décentralisée et le financement public-privé. L'introduction par le PNUD de l'approche intégrée de la programmation a été définie comme une bonne pratique qui produira davantage de résultats au cours du prochain programme.

14. La contribution du PNUD aux résultats du développement au Maroc réside essentiellement dans sa capacité de promouvoir un dialogue thématique et multipartite, en favorisant la participation de groupes traditionnellement exclus tels que les jeunes et en renforçant les capacités des principales institutions; sa flexibilité en matière de réponse aux priorités changeantes et ses méthodes d'essai novatrices; ainsi que son approche des partenariats axés sur le renforcement des synergies avec d'autres organismes des Nations Unies et les programmes nationaux et d'autres partenaires.¹⁶ L'évaluation des résultats des activités de développement a recommandé de s'intéresser de plus près au partage des connaissances issues des interventions du PNUD avec diverses institutions marocaines et d'autres pays. Le PNUD exerce ses activités conformément aux principales priorités du Maroc, telles qu'énoncées dans la récente réforme de la Constitution, pour : a) achever la transition démocratique et renforcer les droits de l'homme; b) revoir le modèle de développement du Maroc afin d'améliorer sa viabilité économique et environnementale et sa stabilité sociale et c) renforcer les mesures d'adaptation au changement climatique et la transition vers les sources d'énergie renouvelables.

15. Ces priorités ainsi que les avantages comparatifs identifiés et les enseignements tirés viendront accompagner le prochain programme de pays, qui sera mis en œuvre en collaboration étroite avec des partenaires gouvernementaux, des organismes des Nations Unies, la société civile et le secteur privé. Des possibilités d'appuyer des partenariats régionaux et mondiaux seront également étudiées afin de renforcer la participation et la visibilité du Maroc au sein des forums internationaux.

II. Priorités du programme et partenariats

16. S'appuyant sur le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2017-2021 (PNUAD), le PNUD axera son prochain programme sur trois grandes priorités : a) aider le Maroc à honorer ses obligations en matière de droits de l'homme et à mettre en œuvre les réformes constitutionnelles; b) renforcer la cohérence politique des priorités nationales issues de la stratégie nationale de développement durable et d'autres stratégies sectorielles favorisant la croissance inclusive, pour résoudre les problèmes de viabilité environnementale du pays; et c) éliminer les disparités régionales par la planification régionale inclusive et des initiatives de développement locales particulières conçues pour cibler géographiquement les régions reculées et les groupes vulnérables. En s'appuyant sur ces domaines d'intervention, le PNUD contribuera aux résultats du PNUAD en faveur de la régionalisation avancée et de la gouvernance démocratique; au développement inclusif et durable et à l'inclusion économique, ainsi qu'à la réduction des inégalités et des vulnérabilités.

¹⁶ Ibid.

17. Le ciblage géographique du programme de pays vise à faire en sorte que les interventions profitent aux populations qui vivent dans les villes rurales, montagneuses et oasiennes et les provinces dont les taux de vulnérabilités sont élevés (>15 %).¹⁷ Environ 85 % des 1 503 communes du Maroc sont rurales et représentent 40 % de la population. En outre, 85 % de la population pauvre du pays et 64 % de sa population vulnérable sont concentrées dans les zones rurales. Dans les zones urbaines, le PNUD ciblera les municipalités dont l'accès au logement est limité, les jeunes sans emploi et les personnes handicapées.¹⁸ Pour les interventions ciblées dans le cadre des trois régions prioritaires, le programme pertinent du PNUD englobera des migrants¹⁹ et des détenus²⁰ ayant un accès limité aux services sociaux de base et aux ressources économiques.

18. Afin de promouvoir la parité des sexes dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels, en s'appuyant sur son avantage comparatif et sur l'engagement d'autres organismes des Nations Unies au Maroc, le PNUD adoptera une perspective transversale de l'intégration de l'égalité des sexes dans l'ensemble du programme de pays, en se fondant sur la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes dans le cadre du « label égalité des sexes » du PNUD.

19. Le programme de pays associera les conseils de politique générale, le renforcement des capacités, la génération de données de recherche et de connaissances et l'appui à la prestation de services. Tirant parti de son autorité au sein des groupes thématiques du PNUAD, le PNUD favorisera la cohérence et la complémentarité du travail collectif de tous les organismes des Nations Unies au Maroc.

20. Dans le cadre du premier domaine prioritaire, aider le Maroc à respecter ses obligations en matière de droits de l'homme et à mettre en œuvre les réformes constitutionnelles, le PNUD s'emploiera avec des organismes pilotes à rendre opérationnels les principes de gouvernance démocratiques, à se conformer aux conventions internationales et à appuyer la mise en œuvre de réformes cruciales dans le domaine de la gouvernance. Il appuiera les capacités des administrations locales, des institutions nationales clefs et de la société civile pour mettre en œuvre le processus de régionalisation avancée. L'engagement du PNUD dans ce domaine contribuera directement aux objectifs de développement durable 1 (pauvreté), 5 (égalité des sexes), 10 (inégalités réduites), 16 (paix et justice) et 17 (partenariats). Il correspond à la réalisation 2 du Plan stratégique du PNUD sur la mise en place de dispositifs de gouvernance démocratique plus rigoureux.

21. Le PNUD renforcera le travail de la Délégation interministérielle des droits de l'homme (DIDH) en vue de la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen périodique universel, des organes de traités et des rapporteurs spéciaux, en mettant un accent particulier sur la collecte, l'analyse et la diffusion de données sur

¹⁷ Taux de pauvreté > VR > 1,5 de taux de pauvreté.
<http://siteresources.worldbank.org/INTMOROCCOINFRENCH/Resources/MR-poverty-report-FR.pdf>.

¹⁸ 4,1 % de la population, dont 52,5 % sont des femmes et 56 % vivent dans des zones urbaines.

¹⁹ Le Ministère de l'intérieur estime le nombre de migrants à environ 25 000-40 000.

²⁰ Le Maroc a une population carcérale estimée à environ 76 246 prisonniers, dont 3 % sont des femmes, 44 % des détenus seraient âgés de 21 à 30 ans (Délégation générale auprès de l'administration pénitentiaire et de la réhabilitation), 2015.

les droits économiques, sociaux et culturels, conformément aux normes internationales.

22. Le PNUD fournira une aide technique à des institutions pilotes pour mettre en œuvre les dispositions constitutionnelles et les engagements internationaux du Maroc. Celles-ci comprennent le Ministère de l'administration publique pour mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la corruption 2015-2025; le Ministère de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social pour faire avancer la politique sur la promotion des droits des personnes handicapées; l'administration pénitentiaire pour déployer la stratégie de réforme pénitentiaire du Maroc sur la réinsertion sociale et la tolérance, en partenariat avec la Ligue des savants El Mohammadia, ainsi que le Conseil national des droits de l'homme et le Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration (MCMREAM)) sur l'élaboration d'une politique migratoire nationale.

23. En collaboration avec le Ministère des affaires étrangères, le Haut-Commissariat au Plan et l'Observatoire national du développement humain (ONDH), le PNUD appuiera la mise en œuvre du projet et de la feuille de route visant à intégrer et à accélérer la mise en œuvre de l'analyse du Programme à l'horizon 2030. Une attention particulière sera accordée au renforcement de l'analyse statistique et de la gestion des données afin de suivre la mise en œuvre des objectifs de développement durable aux échelons national et local, dans le contexte du processus de régionalisation avancée.

24. Le PNUAD appuiera le Ministère des affaires générales et de la gouvernance (MAGG) pour assurer la cohérence entre les plans de développement national et régional, en particulier pour les régions marginalisées, par l'analyse et l'assistance technique, afin d'améliorer la planification intégrée et de suivre les résultats obtenus par les institutions clés du secteur public.

25. Le PNUD s'emploiera avec la Direction générale des collectivités locales (DGCL) à renforcer les capacités des administrations locales et des organisations de la société civile (OSC) pour faire avancer le programme de régionalisation, en mettant l'accent sur les groupes sous-représentés et vulnérables

26. Dans le deuxième domaine prioritaire, cohérence des politiques, le PNUD s'efforcera d'accélérer et de renforcer la cohérence des priorités nationales issues de la stratégie nationale de développement durable, et d'autres stratégies sectorielles encourageant la croissance inclusive, en vue de remédier aux vulnérabilités environnementales du pays. Le travail du PNUD sera conforme au résultat 1 du Plan stratégique, sur la croissance inclusive et le développement durable et contribuera directement aux objectifs de développement durable 5 (égalité des sexes), 7 (énergie), 11 (villes et communautés), 13 (changements climatiques) et 15 (écosystèmes terrestres).

27. Le PNUD apportera une assistance technique au Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement (MEMEE) pour intégrer les mesures d'atténuation-adaptation qui atteignent les objectifs de réduction des émissions. Le PNUD intensifiera les efforts pour réduire les gaz à effet de serre en faisant appel à des technologies adaptées dans tous les secteurs économiques clés, notamment l'agriculture, les transports, la logistique et la construction. Le PNUD aidera le Ministère des transports à intégrer les mesures d'atténuation du changement climatique dans sa stratégie nationale de développement, en commençant par le

développement des premières données de base normalisées du mécanisme pour un développement propre du Maroc.

28. Le PNUD intensifiera ses travaux avec l'Agence nationale de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique afin de renforcer les instruments et mesures politiques liés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. Un accent spécifique sera mis, en particulier, sur les ressources solaires du Maroc, qui figurent parmi les plus importantes du monde. Le PNUD définira des normes de qualité pour les systèmes de pompage à énergie solaire, plaidera pour l'adoption de systèmes de pompage photovoltaïque pour les besoins de l'irrigation et encouragera les investissements dans les technologies d'exploitation des énergies renouvelables.

29. Le PNUD, de concert avec le MEMEE et le Département des forêts, développera le cadre national du Maroc sur l'accès et le partage des avantages conformément à la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya. En vue de préserver l'agrobiodiversité et de promouvoir les produits locaux, le PNUD continuera d'œuvrer avec le Ministère de l'agriculture, l'Agence de développement de l'agriculture et l'Agence nationale de développement des zones oasiennes et de l'arganier (ANDZOA) afin d'encourager les paiements pour services écosystémiques aux entreprises pratiquant l'agrobiodiversité dans l'écosystème de l'arganier.

30. Le PNUD accompagnera les administrations locales et d'autres départements, en conjonction avec le programme phare national sur développement humain, afin de promouvoir des emplois verts en faveur des jeunes, en particulier dans le secteur du tourisme, positionnant ainsi le Maroc en tant que destination de « tourisme durable ». D'autres efforts seront axés sur l'atténuation – adaptation au changement climatique, l'efficacité énergétique, la gestion des déchets et la préservation de l'héritage naturel et culturel.

31. Le PNUD intensifiera ses efforts pour faire participer les fondations et le secteur privé, notamment les réseaux commerciaux, à ces initiatives et envisagera la mise en place d'un chapitre local du Pacte mondial.

32. Dans le troisième domaine prioritaire, concernant les disparités régionales, le PNUD se concentrera sur l'inclusion économique et la réduction des inégalités territoriales, socioéconomiques et entre les sexes. Ce domaine de travail contribuera directement aux objectifs de développement durable 1 (pauvreté), 5 (égalité des sexes), 8 (travail décent), 9 (innovation et infrastructure), 10 (inégalités) et 16 (paix et justice). Il est conforme au résultat 7 du Plan stratégique sur les débats et les activités concernant le développement à tous les niveaux.

33. Le PNUD s'emploiera avec le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la planification spatiale, les administrations locales et les agents d'exécution régionaux à accompagner les plans régionaux de développement conformes aux objectifs de développement durable et aux programmes intégrés. Il reliera les administrations locales à un vaste éventail de partenaires afin de mobiliser des ressources publiques, privées et internationales, notamment grâce à la coopération décentralisée et Sud-Sud.

34. Le PNUD appuiera tout particulièrement l'exécution de programmes intégrés de développement local ciblant les localités de Tafilalet, Guelmim Oued-Noun, Oriental et Sidi Ifni. Ces efforts amplifieront les efforts précédents visant à

préservent l'héritage culturel et offriront des possibilités économiques dans les économies basées sur la solidarité afin d'améliorer les niveaux de vie des populations vulnérables. Le PNUD s'attachera à favoriser l'accès aux connaissances, aux mesures d'incitation commerciales, aux services financiers/de gestion et aux conseils juridiques, en particulier en faveur de ceux qui passent du secteur informel au secteur formel, en prêtant une attention particulière aux femmes et aux jeunes.

35. Le PNUD œuvrera avec la DGCL et le MAGG au renforcement des capacités locales afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de réduction des catastrophes et d'intervention par la participation des acteurs locaux concernés, la mise en place de mécanismes d'alerte rapide et en cultivant la résilience en cas de catastrophe naturelle et d'autres chocs.

36. Le PNUD pilotera l'utilisation de méthodologies ayant le label pilote égalité des sexes avec l'Agence de développement de la région Oriental pour introduire des indicateurs de résultats concernant l'égalité des sexes, afin de transposer les enseignements tirés de cette initiative avec d'autres agences de développement régionales à Tanger, Souss-Massa et Guelmim-Oued-Noun. Le PNUD fournira des conseils techniques concernant les dispositions constitutionnelles sur l'égalité des sexes aux parties prenantes dans d'autres programmes de développement local.

III. Gestion du programme et des risques

37. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

38. Le programme de pays sera exécuté à l'échelon national. Le Ministère des affaires étrangères sera l'agence de coordination et d'autres autorités nationales et infranationales et des organisations de la société civile seront les partenaires de mise en œuvre. Le cas échéant, le PNUD aura recours à d'autres modalités, en particulier l'appui à la mise en œuvre et la mise en œuvre directe, afin de renforcer l'efficacité et la flexibilité des opérations et d'atteindre des résultats. Des procédures accélérées pourront être adoptées dans des situations exceptionnelles.

39. Le Comité directeur du PNUAD, avec la participation du Ministère des affaires étrangères, de l'équipe de pays des Nations Unies et des principaux ministères, serviront d'organe de contrôle pour assurer l'efficacité du programme. Le PNUD procédera à des examens annuels du programme afin d'évaluer ses contributions aux priorités de développement nationales, aux résultats du plan-cadre et au Plan stratégique.

40. Comme dans le cycle précédent, la conception et l'exécution du programme adopteront une approche intégrée fondée sur des problèmes concrets en ayant recours au ciblage approprié pour atteindre les régions et les groupes marginalisés, un accent particulier étant mis sur l'examen de la problématique hommes-femmes et l'application des nouvelles

normes du PNUD concernant l'assurance qualité des projets et ses normes sociales et environnementales.

41. Un risque important réside dans la difficulté potentielle de mobiliser les ressources nécessaires pour mettre en œuvre le programme au Maroc, compte tenu des ressources ordinaires en baisse et des possibilités limitées avec les donateurs traditionnels dans un climat caractérisé par une augmentation de l'appui budgétaire direct.²¹ Face à ce problème, le PNUD va diversifier et élargir sa base de financement, en mettant en place des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales et le secteur privé. Le PNUD se propose de revoir son partenariat avec le Gouvernement pour adopter une modalité du programme prévoyant un partage des coûts par le Gouvernement. Le Maroc est un pays partenaire précieux qui honore ses engagements par des contributions volontaires et le paiement des coûts du bureau local du Gouvernement. En ce qui concerne l'approche harmonisée prévoyant un cadre pour les transferts monétaires d'espèces, les risques opérationnels seront réduits en appliquant les procédures prévues pour les transferts d'espèces sur base de l'évaluation des capacités de gestion financière des partenaires de mise en œuvre en renforçant le contrôle financier et le contrôle du programme par des vérifications ponctuelles fondées sur les risques et le renforcement de capacités spécifiques pour les partenaires.

42. Sur base de la décision 2013/9 du Conseil d'administration, les coûts encourus lors de la mise en œuvre des activités de développement ou les services directement attribuables à ces activités, seront imputés aux initiatives concernées.

IV. Suivi et évaluation

43. Le suivi et l'évaluation des politiques publiques demeurent une priorité essentielle pour le Gouvernement marocain. À cet égard, les institutions nationales telles que le Haut-Commissariat au Plan et l'Observatoire national du développement humain jouent un rôle important pour ce qui est d'appuyer les évaluations des politiques publiques, de procéder à une analyse fondée sur des faits et de mettre au point des outils et des méthodologies pertinents.

44. Le PNUD œuvrera de concert avec les institutions nationales pour renforcer la mise en œuvre de leurs activités de suivi et d'évaluation. En tant que partie intégrante du groupe de travail sur le renforcement du suivi et de l'évaluation des Nations Unies, le PNUD appuiera les efforts du Haut-Commissariat, de l'Observatoire national, de l'Initiative nationale du développement humain (INDH), du Conseil économique, social et environnemental et du MAGG pour contextualiser les cibles et les indicateurs des objectifs de développement durable aux échelons national et infranational, au moyen d'une analyse ventilée par sexe. En partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, le PNUD aidera ces organismes à procéder à des analyses supplémentaires afin de rendre opérationnels les concepts de pauvreté, de vulnérabilité et d'inégalité dans le cadre du Programme à l'horizon 2030.

45. Le PNUD aidera le Gouvernement à honorer ses engagements en matière de capacités d'évaluation nationale, en mettant l'accent sur le développement de systèmes de suivi et d'évaluation transparents et axés sur les résultats, à gérer les

²¹ L'appui budgétaire représente 43 % de l'aide publique au développement au Maroc (Organisation de coopération et de développement économiques, 2016).

systèmes de suivi et à encourager le Parlement à appuyer la législation applicable. Le PNUD agira en partenariat avec les universités pour élaborer des formations spécialisées et diffuser des manuels afin de guider les pratiques en matière d'évaluation dans le pays. Le PNUD s'emploiera également à institutionnaliser davantage la culture du suivi et de l'évaluation, ciblant, en particulier, les administrations locales.

46. Le PNUD accordera une attention particulière au suivi et à l'évaluation des résultats du programme, en s'appuyant sur le PNUAD. Les données de référence du programme de pays seront dans une grande mesure tirées du HCP, de l'ONDH, des ministères compétents et des instituts de recherche. Lorsque les données nationales se révèlent limitées, le PNUD fera en sorte que la génération de données ventilées par sexe soit incorporée aux programmes et projets.

47. Le PNUD privilégiera les évaluations de résultats et de projets dans le cadre du programme de pays afin de mesurer le niveau de réalisation des résultats attendus, de prendre des mesures correctives et de renforcer le dialogue avec les parties prenantes concernées.

Annexe. Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Royaume du Maroc (2017-2021)

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : Réforme constitutionnelle, régionalisation avancée et conventions internationales
RÉALISATION ÉNONCÉE DANS LE PNUAD FAISANT INTERVENIR LE PNUD : Les institutions et la société civile mettent en œuvre le processus de régionalisation avancée et rendent opérationnels les principes de gouvernance démocratique, énoncés dans la Constitution et les conventions internationales.
RÉALISATION CORRESPONDANTE 2 DU PLAN STRATÉGIQUE : il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilisation, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides

INDICATEURS DE RÉALISATION, NIVEAUX DE RÉFÉRENCE ET NIVEAUX CIBLES	SOURCE DE DONNÉES, FRÉQUENCE DE LA COLLECTE, ET ENTITÉ RESPONSABLE	PRODUITS INDICATIFS (<i>indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>)	PRINCIPAUX PARTENAIRES OU CADRES DE PARTENARIAT	MONTANT INDICATIF DES RESSOURCES, PAR RÉALISATION (en dollars des États-Unis)
1.1. Taux d'application des recommandations et observations des organes des Nations Unies chargés de la surveillance des traités et des rapporteurs spéciaux; Niveau de référence : 65 % Cible : 70 %	DIDH/HCR Annuel Rapports du DIDH/HCR ²²	1.1. Les institutions nationales et de la société civile ont amélioré leurs capacités et leurs outils pour faire rapport concernant l'examen périodique universel et autres obligations au titre du traité 1.1.1. Système intégré de gestion des informations sur l'examen périodique universel et les organes conventionnels en place et opérationnels Niveau de référence : Non Cible : Oui Source : DIDH, Annuel 1.1.2. Nombre de rapports obligatoires présentés (biannuels et périodiques tous les quatre ans) Niveau de référence : 2 Cible : 4 (2017, 2021) Source : DIDH, trimestriels	ONU-Femmes, UNICEF, FNUAP DIDH, Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC), ONDH, Ministère de l'économie et des finances, Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR), HCP, MCMREAM, MAGG, Ministère de l'administration publique, Ministère de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social	Ordinaires : 592 000 Autres : 13 255 924

INDICATEURS DE RÉALISATION, NIVEAUX DE RÉFÉRENCE ET NIVEAUX CIBLES	SOURCE DE DONNÉES, FRÉQUENCE DE LA COLLECTE, ET ENTITÉ RESPONSABLE	PRODUITS INDICATIFS (<i>indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>)	PRINCIPAUX PARTENAIRES OU CADRES DE PARTENARIAT	MONTANT INDICATIF DES RESSOURCES, PAR RÉALISATION (en dollars des États-Unis)
			Parlement Ligue des savants Mohammadia	
<p>1.2. Indice de perception de la corruption du Maroc</p> <p>Niveau de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de corruption (ICPC) : 75 % - Note de l'indice de perception de la corruption (Transparency International (TI)) : 39/100 - Pourcentage de citoyens estimant que la situation en matière de corruption se détériore (TI) : 89 % - Pourcentage de citoyens insatisfaits de l'action du Gouvernement pour lutter contre la corruption (TI) : 72 % <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de corruption (ICPC) : 55 % - Note de l'indice de perception de la corruption (TI) : 55/100 - Pourcentage de citoyens estimant que la situation en matière de corruption se détériore (TI) : <50 % - Pourcentages de citoyens insatisfaits de l'action du Gouvernement pour lutter contre la corruption (TI) : <50 % 	<p>Rapports ICPC</p> <p>ICPC</p> <p>Tous les trois ans</p>	<p>1.2. Capacité améliorée du Ministère de l'administration publique de mettre en œuvre la stratégie de lutte contre la corruption</p> <p>1.2.1. Nombre de propositions adoptées pour réduire les risques de corruption dans certains secteurs Niveau de référence : 0 Cible : 3</p> <p>Source : Rapports de l'ICPC et du Ministère de l'administration publique, annuels</p> <p>1.2.2. Système de suivi et d'évaluation, collecte de données sur les indicateurs de lutte contre la corruption, établi et opérationnel Niveau de référence : 0 Cible : 3</p> <p>Source : Ministère de l'administration publique, annuels</p>		
<p>1.3. Pourcentage de groupes ciblés financièrement réintégrés dans la société</p> <p>Niveau de référence : 0 %</p> <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> 30 % de détenues ciblées 20 % de migrants ciblés 	<p>Rapports de projet/ Agences Sud /Oriental Annuels DGAPR/Ministère de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social/</p>	<p>1.3. Capacités nationales améliorées en matière de planification intégrée au niveau national et infranational, pour intégrer et accélérer la réalisation des objectifs de développement durable</p> <p>1.3.1. Nombre de plans spatiaux nationaux/régionaux élaborés faisant référence aux objectifs et indicateurs relatifs aux instruments des droits de l'homme</p>	<p>Ministères des affaires étrangères, d'économie et des finances, de l'intérieur de l'urbanisme et de la planification urbaine MAGG, conseils</p>	

INDICATEURS DE RÉALISATION, NIVEAUX DE RÉFÉRENCE ET NIVEAUX CIBLES	SOURCE DE DONNÉES, FRÉQUENCE DE LA COLLECTE, ET ENTITÉ RESPONSABLE	PRODUITS INDICATIFS (<i>indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>)	PRINCIPAUX PARTENAIRES OU CADRES DE PARTENARIAT	MONTANT INDICATIF DES RESSOURCES, PAR RÉALISATION (en dollars des États-Unis)
20 % de personnes handicapées ciblées	MCMREAM/ rapports des agences	Données de référence : 0 Cible** : 4 Source : Plans spatiaux, annuels 1.3.2. Nombre de provinces utilisant les systèmes établis du Centre de gestion du système d'information géographiques (GIS) pour planifier, suivre et établir des rapports sur le développement local Niveau de référence : 0; Cible : 4 Source : Système GIS, annuels	régionaux DIDH, DGAPR, HCP, ONDH, United Nations system	
1.4. Pourcentage de femmes élues dans les institutions nationales : a) Parlement; b) conseils régionaux Niveau de référence a) 2011 : 17 % Niveau de référence b) 2015 : 37,61 % Cible a) 2021 : 35 % Cible b) 2021 : 50 %	a) site Web du Parlement b) site Web DGCL Annuels Parlement & Direction générale des collectivités locales (DGCL)	1.4. Systèmes d'informations multisectorielles ventilées en place permettant une prise de décisions plus éclairée 1.4.1. Nombre d'institutions ayant des mécanismes efficaces en place aux fins de la collecte et de la diffusion de données désagrégées par sexe et des statistiques ventilées par sexe, et de l'application d'analyses par sexe Données de référence : 2; Cible : 10 (4 ministères, 4 institutions publiques locales) Source : Rapports de suivi DGCL/HCP/ONDH, semestriels 1.4.2. Mesure dans laquelle les données actualisées et ventilées sont utilisées par les institutions nationales pour suivre les progrès de la réalisation de leurs objectifs nationaux de développement conformes au Programme de développement durable, Niveau de référence : 1= Pas suffisamment ; Cible : 3=Partiellement Source : données HCP, Semestrielles 1.5 Institutions nationales appuyées dans l'élaboration de politiques et de plans d'action nationaux traitant de questions concernant la réforme du système pénitentiaire et		

** Les cibles des indicateurs de produit sont cumulatives.

INDICATEURS DE RÉALISATION, NIVEAUX DE RÉFÉRENCE ET NIVEAUX CIBLES	SOURCE DE DONNÉES, FRÉQUENCE DE LA COLLECTE, ET ENTITÉ RESPONSABLE	PRODUITS INDICATIFS (<i>indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>)	PRINCIPAUX PARTENAIRES OU CADRES DE PARTENARIAT	MONTANT INDICATIF DES RESSOURCES, PAR RÉALISATION (en dollars des États-Unis)
		<p>les personnes handicapées</p> <p>1.5.1 Plan d'action national pour les migrations disponible Données de référence : Non; Cible : Oui</p> <p>Source : Plan d'action, Annuel</p> <p>1.5.2 Plan d'action pour la stratégie de réforme pénitentiaire sur la tolérance disponible Données de référence : Non; Cible : Oui</p> <p>Source : Plan d'action, Annuel</p> <p>1.5.3 Politique nationale intégrée concernant les personnes handicapées disponible Données de référence : Non; Cible : Oui</p> <p>Source : Politique nationale, annuelle</p>		

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : Stratégie nationale de développement durable /cohérence sectorielle de la stratégie

RÉALISATION ÉNONCÉE DANS LE PNUAD FAISANT INTERVENIR LE PNUD : Les politiques publiques et les stratégies nationales relatives au développement industriel, à l'environnement et à la planification spatiale intègrent les principes de développement durable et de croissance économique inclusive

RÉALISATION CORRESPONDANTE 1 DU PLAN STRATÉGIQUE : la croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus

INDICATEURS DE RÉALISATION, NIVEAUX DE RÉFÉRENCE ET NIVEAUX CIBLES	SOURCE DE DONNÉES, FRÉQUENCE DE LA COLLECTE, ET ENTITÉ RESPONSABLE	PRODUITS INDICATIFS (<i>indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>)	PRINCIPAUX PARTENAIRES OU CADRES DE PARTENARIAT	MONTANT INDICATIF DES RESSOURCES, PAR RÉALISATION (en dollars des États-Unis)
2.1. Degré de réalisation de la stratégie	Évaluation du statut de la	2.1 Capacités nationales améliorées en matière de	ONU, FIDA, FAO,	Ordinaires :

<p>nationale de développement durable Niveau de référence : Faible Cible : modérée</p> <p>2.2. Nombre de nouvelles stratégies sectorielles entraînées par la croissance intégrant les principes du développement durable. Niveau de référence : 0 Cible : 3 (transport, tourisme, construction)</p> <p>2.3. Nombre de nouvelles dispositions juridiques appliquées pour intégrer les principes de développement durable Niveau de référence : 0 Cible : 6 (déchets, atténuation, adaptation, transport, biodiversité, énergie)</p> <p>2.4. Pourcentage de la population ayant accès à des combustibles non solides Niveau de référence (2015) : 97,1 % Cible : Non disponible</p>	<p>Stratégie nationale Trois fois par an</p> <p>Rapport national sur l'environnement Annuel</p> <p>Journal officiel Annuel</p> <p>Gouvernement Secrétariat général</p> <p>Données Banque mondiale</p> <p>Trimestrielles Banque mondiale</p>	<p>planification intégrée aux niveaux sectoriels afin d'intégrer les principes de développement durable</p> <p>2.1.1 Nombre de plans sectoriels /stratégies élaborées qui sont cohérentes avec les principes de développement durable, les cibles et les indicateurs des Objectifs de développement durable Niveau de référence : 0; Cible : 3</p> <p>Source : Plans sectoriels, annuels</p> <p>2.1.2 Nombre d'entreprises privées habilitées à participer au réseau local du Pacte Niveau de référence : 0; Cible : 7</p> <p>Source : Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM)/ rapports d'entreprise, annuels</p>	<p>ONU-Femmes, PNUE, Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) MEMEE, Agence nationale pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, Agence nationale de développement, Agriculture, ANDZOA, Haut- Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification Coalition d'ONG, fondations, universités</p> <p>Banques, fondations, CGEM; IFI</p>	<p>610 000</p> <p>Autres : 28 835 445</p>
---	---	--	---	---

		<p>2.2 Capacités institutionnelles renforcées pour atténuer et réduire les vulnérabilités face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles</p> <p>2.2.1 Nombre de nouveaux partenariats du développement ayant des fonds suffisants pour améliorer l'efficacité énergétique ou la recherche de solutions énergétiques durables pour les populations ou groupes et les femmes mal desservis Niveau de référence :10; Cible : 16</p> <p>Source : Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement /organismes énergétiques, organismes régionaux de développement, Annuelle</p> <p>2.2.2 Nombre de ministères disposant de mesures complètes (plans, stratégies, politiques, programmes et budgets) visant à atteindre les objectifs de développement résilient face aux changements climatiques et produisant peu d'émissions Données de référence : 4; Cible : 8</p> <p>Source : Rapports actualisés semestriels /Communication nationale, tous les quatre ans</p>		
		<p>2.3 Gestion améliorée des ressources naturelles et des services écosystémiques</p> <p>2.3.1 Nombre de cadres législatifs, politiques et institutionnels mis en place pour assurer la conservation, l'utilisation durable et la gestion des ressources naturelles, l'accès à ces ressources, à la diversité biologique et aux écosystèmes, ainsi que le partage équitable des bénéfices qu'ils procurent Niveau de référence : 3; Cible : 6</p> <p>Source, MEMEE, Annuelle</p> <p>2.3.2 Nombre de personnes supplémentaires bénéficiant de moyens d'existence renforcés grâce à l'adoption de solutions pour la gestion des ressources naturelles, des services écosystémiques, des produits chimiques et des déchets Niveau de référence : 67 000 (31 000 femmes, 36 000 hommes) Cible : 77 050 (35 650 femmes, 41 400 hommes)</p> <p>Source : Rapports du projet, annuels</p>		
		<p>2.3.3 Nombre de nouveaux emplois créés suite à l'adoption de solutions pour la gestion des ressources naturelles, des services écosystémiques, des produits chimiques et des déchets Niveau de référence : 6 000 (1 900 femmes, 4 100 hommes) Cible : 6 900 (2 185 femmes; 4 715 hommes)</p>		

		<p>Source : Rapport du projet, annuel</p> <p>2.4 Mesures liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables mises en place</p> <p>2.4.1 Normes de qualité établies pour le pompage solaire Niveau de référence : Non; Cible : Oui</p> <p>Source : Rapports du projet reports, annuels</p>		
--	--	--	--	--

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : Initiative nationale pour le développement humain (INDH), réformes du secteur social

RÉALISATION ÉNONCÉE DANS LE PNUAD FAISANT INTERVENIR LE PNUD : Les politiques publiques et les stratégies nationales assurent l'inclusion économique et réduisent les inégalités spatiales, socioéconomiques et entre les sexes.

RÉALISATION CORRESPONDANTE 7 DU PLAN STRATÉGIQUE : à tous les niveaux, les débats et les activités concernant le développement accordent la priorité à la lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion, conformément aux principes fondateurs de l'organisation

INDICATEURS DE RÉALISATION, NIVEAUX DE RÉFÉRENCE ET NIVEAUX CIBLES	SOURCE DE DONNÉES, FRÉQUENCE DE LA COLLECTE, ET ENTITÉ RESPONSABLE	PRODUITS INDICATIFS (<i>indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>)	PRINCIPAUX PARTENAIRES OU CADRES DE PARTENARIAT	MONTANT INDICATIF DES RESSOURCES PAR RÉALISATION (en dollars des États-Unis)
<p>5.1. Nombre de politiques publiques /stratégies/programmes nationaux mis en œuvre grâce à des allocations budgétaires ciblant expressément les disparités socioéconomiques et territoriales Niveau de référence : 0; Cible : 2 (INDH, Stratégie nationale pour les personnes handicapées)</p> <p>5.2. Indice de développement par sexe pour le Maroc Niveau de référence : 139 (2015); Cible : 137 (+2 places)</p>	<p>HCP/INDH</p> <p>Deux fois par an</p> <p>HCP, INDH /Ministère de l'économie et des finances</p> <p>Rapport du Forum économique mondial Annuel Forum économique mondial</p>	<p>3.1 Les conseils régionaux / agences régionales d'exécution de projets (AREP) ont reçu un appui pour élaborer des plans/programmes régionaux intégrés à l'aide d'un processus consultatif avec les OSC et les jeunes, correspondant aux droits/vulnérabilités et aux engagements des objectifs de développement durable</p> <p>3.1.1 Nombre de régions dotées de plans régionaux correspondant aux objectifs de développement durables axés sur les droits et les vulnérabilités, et les mécanismes correspondants de suivi et d'évaluation de la coopération Sud-Sud Niveau de référence : 0; Cible : 4 Source : Plans régionaux, annuels</p>	<p>UNICEF/FNUAP/ONU -Femmes</p> <p>Province de Sidi Ifni, ANDZOA, Agence du Sud, Ministère de la planification urbaine et de la gestion municipale, Ministère du logement et de la planification urbaine INDH, Ministère du tourisme, Agence de développement social, conseils régionaux, DGCL,</p>	<p>Ordinaires : 600 000</p> <p>Autres : 31 359 621</p>

INDICATEURS DE RÉALISATION, NIVEAUX DE RÉFÉRENCE ET NIVEAUX CIBLES	SOURCE DE DONNÉES, FRÉQUENCE DE LA COLLECTE, ET ENTITÉ RESPONSABLE	PRODUITS INDICATIFS (<i>indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>)	PRINCIPAUX PARTENAIRES OU CADRES DE PARTENARIAT	MONTANT INDICATIF DES RESSOURCES PAR RÉALISATION (en dollars des États-Unis)
<p>5.3. % de la population économiquement active par lieu d'affectation, sexe et âge. Niveau de référence : (2013)</p> <p>Région de Sousse Urbaine : 42 %; Rurale : 53,3 % Hommes : 68,6 %; Femmes : 31,5 %</p> <p>Région d'Oriental Urbaine : 42,7 %; Rurale : 50,9 % Femmes : 13,9 %; Hommes : 77,2 %</p> <p>Région de Tafilalet Urbaine : 38,3 %; Rurale : 53,4 % Femmes : 19,9 %; Hommes : 70,8 %</p> <p>National (2016) : Âges 15-24 :39,1 % Hommes : 57,6 %; Femmes : 20,9 % Urbaine : 29 %; Rurale :50,9 %</p> <p>5.4. Nombre d'institutions et de régions ayant bénéficié de la coopération Sud-Sud Niveau de référence : 0 Cible : 6 institutions, 4 régions</p> <p>5.5. Ressources mobilisées (en dollars É.-U.) pour les objectifs de développement durable grâce au relais</p>	<p>Statistiques nationales Trois fois par an HCP</p> <p>Rapports de projet Annuels Institutions / régions</p> <p>Accords Annuels Rapports de projet</p>	<p>3.1.2 Nombre d'AREP ayant des programmes régionaux axés sur la réduction des inégalités et des disparités Niveau de référence : 0; Cible : 4 Source : Programmes régionaux, annuelle</p> <p>3.1.3 Nombre de régions ayant mis en place des mécanismes consultatifs comprenant la société civile et des groupes de jeunes au cours de l'élaboration de plans/programmes régionaux Niveau de référence : 0; Cible : 4 Source : Mécanismes consultatifs, annuels</p> <p>3.1.4 Existence et efficacité des mécanismes d'accès, de suivi et d'établissement de rapports sur la coopération décentralisée et Sud-Sud, en particulier au sein des conseils municipaux, provinciaux et régionaux. Niveau de référence : 2 (Oriental et Tanger); Cible : 4 Source : Mécanismes de suivi, annuels</p> <p>3.1.5 Nombre d'organisations appliquant le label égalité des sexes du PNUD. Niveau de référence : 0; Cible : 3 Source : Rapports des organisations, annuels</p> <p>3.1.6 Degré d'utilisation des données actualisées et ventilées pour suivre les progrès vers la réalisation des objectifs nationaux de développement conformément au programme de développement pour l'après-2015 Niveau de référence : 2= Très partiellement Cible : 3=Partiellement Source : Rapport de projet, annuel</p> <p>3.2 Capacité renforcée des administrations locales pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophe</p> <p>3.2.1 Nombre de régions dotées de stratégies de réduction des risques de catastrophe Niveau de référence : 0; Cible : 3 Source : Rapports de projet, annuels</p>	<p>MCMREAM, Agence de développement de la région du Nord</p> <p>Fondation CGEM IFI</p>	

INDICATEURS DE RÉALISATION, NIVEAUX DE RÉFÉRENCE ET NIVEAUX CIBLES	SOURCE DE DONNÉES, FRÉQUENCE DE LA COLLECTE, ET ENTITÉ RESPONSABLE	PRODUITS INDICATIFS (<i>indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>)	PRINCIPAUX PARTENAIRES OU CADRES DE PARTENARIAT	MONTANT INDICATIF DES RESSOURCES PAR RÉALISATION (en dollars des États-Unis)
local du Pacte mondial Niveau de référence : zéro dollar; Cible : 1 million de dollars				
		<p>3.3 Possibilités de créer des revenus en faveur des populations vulnérables dans les régions reculées</p> <p>3.3.1 Nombre de nouveaux emplois créés, ventilés par région, âge et sexe Niveau de référence : 8 500 : Femmes : 5 700; Hommes : 2 800 Guelmim : 8 428; Draa : 72 Âge : 15-24 ans : Niveau de référence manquant Cible : 9 775 Femmes : 6 555; Hommes : 3 220 Guelmim : 9 682; Draa : 83; Oriental : 10 Âge : 15-24 ans : 255 (20 % des activités génératrices de revenus créées)</p> <p>Source : Rapports de projet, annuels</p> <hr/> <p>3.4 Accès amélioré aux services de base et à l'infrastructure sociale en faveur des populations vulnérables des régions reculées</p> <p>3.4.1 Nombre de personnes supplémentaires tirant profit du renforcement des moyens d'existence Niveau de référence : 179 000 Femmes : 81 000; Hommes : 98 000 Guelmim : 177 141; Draa : 1 859 Cible : 205 850 Femmes : 93 150; Hommes : 112 700 Guelmim : 203 685; Draa : 2 137; Oriental : 28</p> <p>Source : Rapports de projet, annuels</p> <p>3.4.2 Nombre d'établissements (liés aux services de base et aux activités génératrices de revenus) conformes aux normes nationales/internationales de sécurité et d'hygiène et de qualité</p>		

INDICATEURS DE RÉALISATION, NIVEAUX DE RÉFÉRENCE ET NIVEAUX CIBLES	SOURCE DE DONNÉES, FRÉQUENCE DE LA COLLECTE, ET ENTITÉ RESPONSABLE	PRODUITS INDICATIFS (<i>indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>)	PRINCIPAUX PARTENAIRES OU CADRES DE PARTENARIAT	MONTANT INDICATIF DES RESSOURCES PAR RÉALISATION (en dollars des États-Unis)
		Niveau de référence : 6 (Oriental, Guelmim-Oued-Noun, Draa); Cible : 16 Source : Rapports de projet et de l'administration provinciale, Annuels		